

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Reéducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance & d'Actions Sociales de Royal Air Maroc

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2840

Société : RAM

Actif Pensionné(e)

Autre : RETRAITE

Nom & Prénom : 18.08.53

Date de naissance : 18.08.53

Adresse : 1 BLVD RAHMA N° 19 BELVÉDÈRE CASABLANCA

Tél. : 06 92 41 21 22

Total des frais engagés : 260 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Ali BERRADA
Omnipraticien
332, Bd. Brahim Roudani Casablanca
Agréé pour Certificats Permis de Conduire
INPE: 091.265.300

Date de consultation : 04/10/2013

Nom et prénom du malade : LATIR Mohamed Fakir

Age : 59 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Néoplasie

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie : D.I.D

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin
1 Octo 2023	Opér		180.00	Docteur Ali BERRADA Omnipraticien Expert Assesseur 332, Bd. Brahim Roudani Casablanca Agré pour Certificats Permis de Conduire INPE: 091.405.306
13 Octo 2023	Opér			Docteur Ali BERRADA Omnipraticien Expert Assesseur

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Important :

Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'UDR.

VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

ORDONNANCE

Le : 13 Octo 2023

Nom :

Age :

Docteur Ali BERRADA

Omnipraticien Expert Assermenté
Médecin Instructeur en Secourisme
332 Bd Brahim Roudani Maarif
Tél 05 22 25 09 07 Casablanca

Mr. Moustapha Mohamed Khlifi

Tromadol No

150 mg

Snéro 20 (1814)

600 mg à Jour

Eposca No

PHARMACIE AL MASSIRA
51, Rue Rahal Ben Ahmed
Dr. Mme BENMOUSSA Ouafaa
Tél : 05 22 24 80 54
Fax : 05 22 24 85 44

Cachet

Date de prochaine visite :

Docteur Ali BERRADA

Omnipraticien Expert Assermenté
Médecin Instructeur en Secourisme
332 Bd Brahim Roudani Maarif
Tél 05 22 25 09 07 Casablanca

20

ملغ

ى المعدة

LOT: H1093
PER: 07/2025
PPU: 75,000H

Ineso 20 mg

14 Gélules

Deva Pharmaceutique



6 118000 410430

Epyca® 50 mg

Prégabaline

14 gélules

PPV.: 60DH10

PROMOPHARM S.A.



6 118001 260683

PPV: 25DH00

PER: 09/27

LOT: L3346

Epyca® 50 mg

Prégabaline

14 gélules

PPV.: 60DH10

PROMOPHARM S.A.



6 118001 260683

Docteur Ali BERRADA

Ex. Chef de Service de Médecine Générale
de l'Hôpital Militaire de Marrakech
Médecin Instructeur National en Secourisme
Médecin Expert Assèrément
Homéopathie
D.U.Diabétologie
D.U.Echographie
Spécialiste en Médecine du Travail



الدكتور علي بربادة

رئيس قسم الطب العام
بالمستشفى العسكري بمراكش سابقا
طبيب مرشد وطني للإسعافات الأولية
طبيب خبير محلف
الط忙 التجانسي
مرض السكري
الفحص بالصدى
أخصائي في طب الشغل

Casablanca, le 04 Octo 2023

الدار البيضاء، في

S.V

PHARMACIE AL MASSIRA
51, Rue Rahal Ben Ahmed
Dr. Mme BENMOUSSA Ouhssane
Tél : 05 22 24 80 54
Fax : 05 22 24 85 44



Docteur Ali BERRADA
Omnipraticien
332, Bd. Brahim Roudani Casablanca
Aggré pour Certificats Permis de Conduire
INPE: 091.265.306

المناوبة الطبية 24/24

06 61 18 19 60 - 332 شارع إبراهيم الروداني - إقامة الريحان - المعاريف - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 25 07 25 - 05 22 25 09 07 - المحمول : 05 22 25 07 25 - 05 22 25 09 07 - 332 Bd Brahim Roudani - Rés. Al-Rayhane - Maârif - Casablanca - Tél : 05 22 25 09 07 - 05 22 25 07 25 - GSM : 06 61 18 19 60
E-mail : aliberrada@iam.net.ma